



Paris, le 28 septembre 2022

Les nouveaux taux d'usure calculés par la Banque de France seront applicables au 1^{er} octobre

De nouveaux taux de l'usure, ou taux plafonds des crédits pour les emprunteurs, seront applicables à compter du 1er octobre prochain.

La Banque de France a collecté pour ce faire auprès des banques les données sur les taux de crédit immobilier pratiqués au troisième trimestre. Elle en retient les dispositions suivantes :

Comme le Gouverneur l'a indiqué à la Commission des finances de l'Assemblée nationale le 27 septembre, un relèvement exceptionnel des taux de l'usure – dont le rôle est de protéger les emprunteurs - n'est ni souhaitable ni nécessaire.

L'application de la formule prévue par la loi, soit les 4/3 des taux moyens pratiqués, conduit en effet à une hausse bien proportionnée et plus marquée qu'en juin dernier: le relèvement sera de 0,48 % pour les crédits immobiliers de plus de 20 ans, et de 0,43 % pour ceux de moins de 20 ans, portant les nouveaux plafonds à respectivement 3,05 et 3,03 %. Ceci permettra de régler certaines situations plus difficiles d'accès au crédit relevées ces dernières semaines. Les taux de l'usure pour les autres catégories de prêts (principalement pour le crédit à la consommation, et les collectivités locales) seront eux aussi relevés. Le prochain ajustement des taux de l'usure interviendra au 1er janvier.

Ces dispositions seront publiées en détail au Journal officiel le 30 septembre.

À propos de la Banque de France :

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00 – presse@banque-france.fr